



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 30 JUIN 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 44
absents représentés : 13
absent excusé : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Véronique BREVET, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LAHILLADE Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Véronique COMETS, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par Mme Pascale CASTAGNET, Mme Emmanuelle BRESSOUD a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à Christophe VIGNAUD, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER.

Absent excusé : Monsieur Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

OBJET : MOBILITÉ - TRANSPORTS - CONTRAT D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DE L'OPÉRATEUR DE TRANSPORTS TRANS-LANDES

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

1. Le contexte du rapport d'activité 2021 du délégataire

Par délibération en date du 13 juin 2013, la Communauté de communes a adhéré à la Société Publique Locale (SPL) TRANS-LANDES, afin de pouvoir confier à cet opérateur l'exploitation de son réseau de transport. La Communauté de communes a choisi de confier à la SPL TRANS-LANDES l'exploitation de son réseau de transport régulier annuel : Yégo, et

saisonnier : Yégo Plages. Un contrat d'obligations de service public en date du 4 mars 2014 encadre les obligations des deux parties.

Conformément à l'article 6.1.2 du contrat, l'Opérateur Interne fournit chaque année à l'Autorité organisatrice un rapport annuel d'exécution du service de l'année précédente.

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire examine chaque année le rapport annuel établi par l'opérateur interne, lequel doit produire avant le 1^{er} juin de chaque année un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la séance suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux se réunit et examine chaque année ce même document sur le rapport de son Président, ce qui a été fait le 15 juin 2022.

2. Synthèse du rapport d'activité (le rapport détaillé est présenté en annexe)

2.1 Une année 2021 qui annonce la reprise de la fréquentation du réseau Yégo

Le réseau Yégo hiver (10 mois hors juillet et août - 4 lignes) a retrouvé un niveau de fréquentation d'avant la crise :

- 108 000 voyages enregistrés (1 voyage = 1 validation), soit 39 % de plus qu'en 2020
- 84 600 € de recettes voyageurs, un retour au niveau de 2019

Pour le réseau Yégo Plages, la saison 2021 n'a pas rencontré le niveau de fréquentation habituel, dans un contexte de contrainte COVID (masque à bord) et de météo peu favorable :

- Yégo Plages (juillet et août - 12 lignes) : 90 900 voyages enregistrés (1 voyage = 1 validation), soit 8,6 % de moins qu'en 2021.

L'organisation de la SPL TRANS-LANDES a fortement été impactée par la crise en raison des mesures sanitaires à mettre en œuvre et des impacts sur la gestion des ressources humaines :

Protection des équipes

- > Distribution de matériel de protection individuel : masques, gants, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes
- > Mise en place d'une cellule de crise COVID accompagnée par l'ARS et de permanences HSE avec la référente COVID
- > Généralisation du télétravail pour le personnel sédentaire

Désinfection des bus

- > Désinfection des points de contacts du véhicule à chaque changement de conducteur et des autres points en milieu de journée (barre de maintien...)
- > Désinfection à chaque fin de journée par aérosol virucide normé 14476

Protection des postes de conduite

- > Les autobus ont été équipés de plexiglass afin de protéger le poste de conduite

Adaptation de l'offre

- > Ajustement de l'offre aux différentes étapes de la crise sanitaire : ajustements horaires à un dispositif petites vacances du 6 avril au 2 mai 2021



COVID-19



2.2 Les chiffres clés du réseau 2021



4 lignes
circulant du 4 janvier au 6 juillet
2021 et du 2 septembre au 31
décembre 2021 du lundi au samedi
1 € le voyage (prix vente à bord)



12 lignes
circulant du 7 juillet au 1^{er} septembre
2021 (jusqu'au 29 août pour les
navettes estivales) et du lundi au
dimanche

Gratuité du réseau

8 autobus, minibus et 5 réserves



16 autobus, autocars et minibus
et 7 réserves

13 conducteurs en roulement
2 chefs de secteur



33 conducteurs en roulement
2 chefs de secteur

108 007 voyages sur une
période de 10 mois et dix jours
+ 39 % par rapport à l'exercice
précédent
(-12,9 % par rapport à 2019 année)



90 926 voyages du 7 juillet au 1^{er} septembre
- 8,6 % par rapport à l'exercice précédent

442 384 kilomètres réalisés
+ 19,76 % par rapport à
l'exercice précédent



KM
réalisés



196 407 kilomètres réalisés
+ 9,7 % par rapport à l'exercice précédent

2.3 Le réseau Yégo hiver

Le réseau régulier compte 4 lignes.

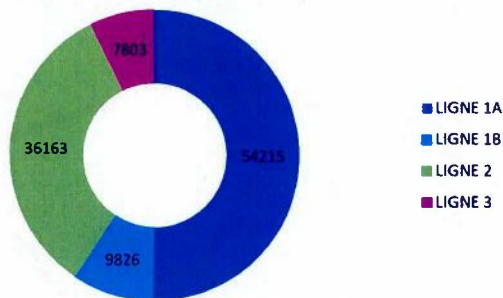


Bilan Yégo hiver 2021 (1 voyage = 1 validation) :

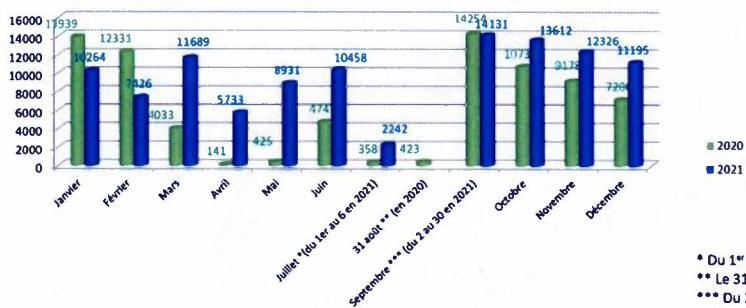
EN CHIFFRES

- > 177,34 % voyages supplémentaires par rapport à 2015
- > 255 jours de fonctionnement
- > 423,5 voyages par jour en moyenne

Répartition des voyages par ligne



Comparaison fréquentation (Nb de voyages) Yégo entre 2020 et 2021



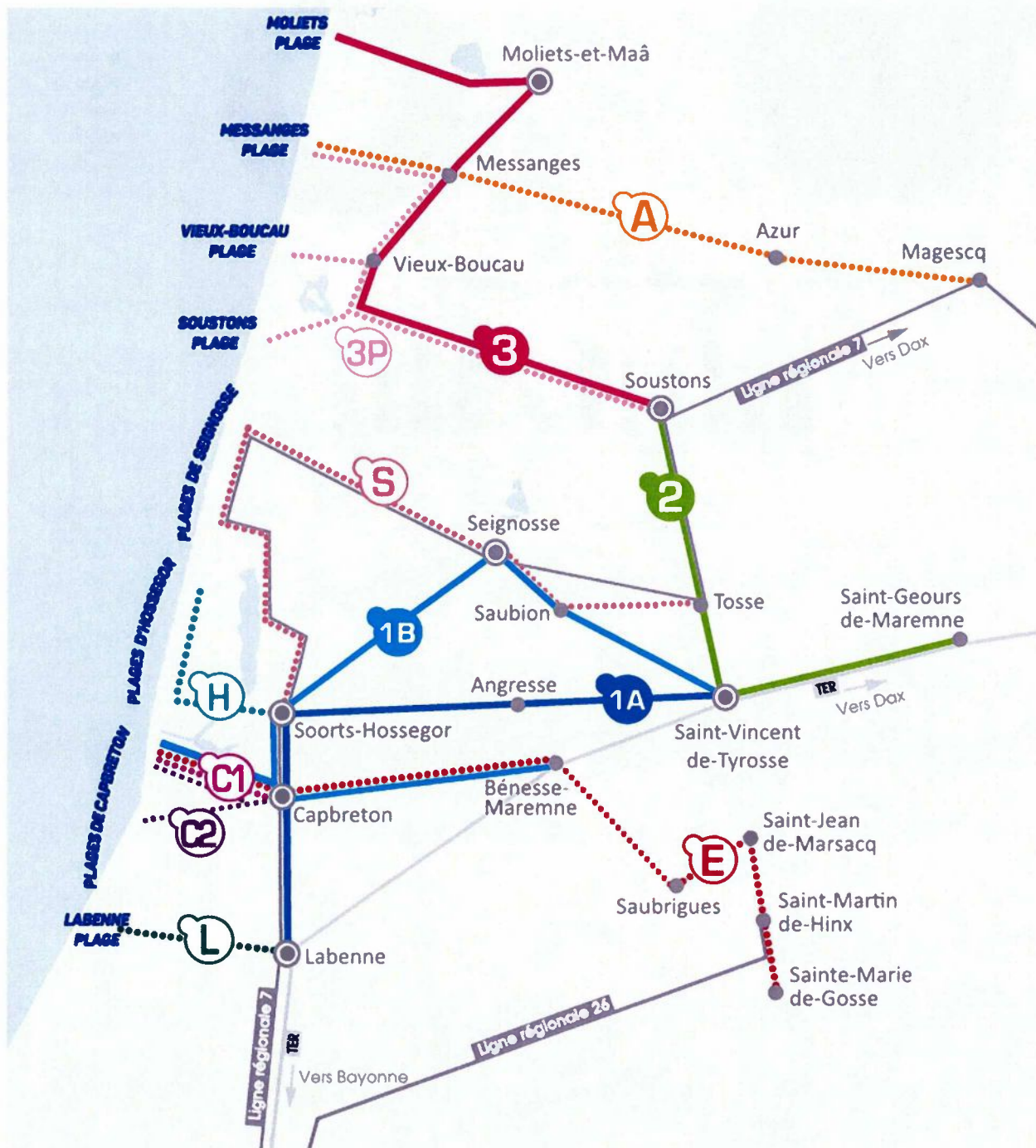
* Du 1^{er} au 3 juillet 2020 et du 1^{er} au 6 juillet 2021
 ** Le 31 août 2020
 *** Du 2 au 30 septembre 2020 et septembre 2021

2.4 Le réseau Yégo Plages du 7 juillet au 1^{er} septembre 2021

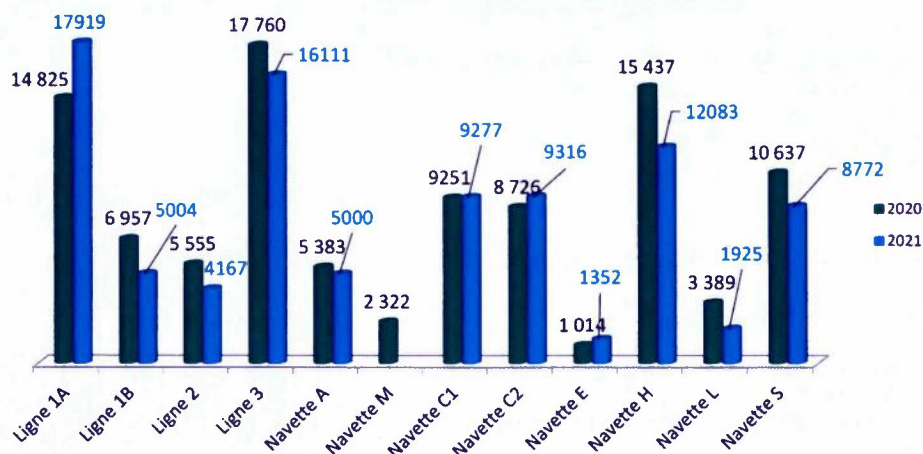
Le réseau estival compte 12 lignes.

Les principales évolutions en 2021 ont porté sur :

- la suppression de la ligne M Moliets, avec un développement de la ligne 3 en substitution,
- le prolongement de la ligne A entre Azur et Messanges, avec un test de desserte depuis Magescq,
- un changement d'itinéraire pour les navettes C1 et C2 de Capbreton.



EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION (NB DE VOYAGES) PAR LIGNE ET PAR ANNÉE



2.5 Bilan financier 2021

- Compte d'exploitation 2021 (Yégo + Yégo plages) :

Compte d'exploitation global

	Yégo	Yégo Plages	MACS
Recettes encaissées	93 253	0	93 253
Rémunération Opérateur Interne (contrat OSP)	1 337 322	605 884	1 943 206
dont contrat OSP	1 337 322	605 884	1 943 206
dont publicité	0		0
Reversement des recettes à l'AO	-93 253		-93 253
Total	1 337 322	605 884	1 943 206

En 2021, la ligne Aléas présente un résultat de - 119 471. Plusieurs facteurs expliquent ce résultat négatif :

- les honoraires de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO),
- la hausse des coûts de gazole,
- les charges liées à la crise sanitaire (protection et désinfection) : intégralement financé par la RRTL et la SPL Trans-Landes,
- un véhicule était mal affecté depuis 2018 et venait surévaluer chaque année de 26 616 € les aléas de MACS,
- la régulation de la dépense communication de l'année 2020.

* Les charges fixes directes comprennent les véhicules, la billettique, la communication et les autres frais fixes.

	2021
Coût kilométrique	443 730
Coût de conduite	745 597
Charges fixes directes*	431 018
Coût véhicules	248 282
Crédit Bail	0
Amortissements	161 310
QP de subvention d'investissement	0
Locations	49 883
Assurance Flotte	37 089
Frais de nettoyage des véhicules	0
Billettique	24 452
Amortissements Billettique embarquée	2 013
Amortissements Agences de Vente et outils de contrôle	2 844
Amortissements Billettique commune	9 718
Maintenance	5 970
Achats de titres	240
Fournitures / gestion cartes Passerelle Modalis	1 546
Gestion des recettes	2 121
Communication	27 164
Autres frais fixes directs	45 155
Vêtements de travail	9 138
Logiciel de TAD	0
Divers	3 393
Honoraires Analyse réseau	32 625
Personnel Support terrain	85 964
Frais Généraux	419 110
Fonctions support	183 391
Bureau d'étude	67 176
Frais généraux indirects	157 992
Impôts et Taxes (hors taxes sur salaires)	10 551
Frais financiers	16 265
Résultat exceptionnel	79
Participation IS	7 036
Aléas	-119 471
Total	1 943 206

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3, L.1411-4, L. 1413-1 et R. 1411-7 ;

VU le code de la commande publique, notamment son article L. 1121-3 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2022/ n° 25 en date du 9 février 2022 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU le contrat d'OSP pour l'exploitation des réseaux de transport de voyageurs Yégo et Yégo Plages conclu avec la SPL TRANS-LANDES ;

VU le rapport annuel d'activité 2021 présenté en commission consultative des services publics locaux le 15 juin 2022, par l'opérateur interne SPL TRANS-LANDES ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'examiner le rapport annuel d'activité 2021
- de prendre acte de sa communication par l'opérateur interne.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 1^{er} juillet 2022

